



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Namur, le 4 avril 2024

Baloise Namur Marathon 2024 Mesures de circulation

Afin d'assurer le bon déroulement du Baloise Namur Marathon qui se déroulera ce dimanche 7 avril, plusieurs mesures de circulation et de stationnement seront prises. Retrouvez-les en détails ci-dessous.

Vous souhaitez obtenir plus d'infos sur l'organisation du Marathon :

-  www.baloisenamurmarathon.com
-  info@baloisenamurmarathon.com

Retrouvez le parcours du marathon à l'adresse suivante :

www.baloisenamurmarathon.com/participants/marathon

- Du vendredi 5 au dimanche 7 avril 2024 à 24h, le stationnement (dès 12h) et la circulation (dès 14h) des véhicules seront interdits à Namur :

- Avenue de Tabora, entre les rues des Souchets et Fond des Bas Prés ;
- Rue Fond des Bas Prés.

- Du samedi 6 à 8h au lundi 8 avril 2024 à 18h :

- Le stationnement des véhicules sera interdit à Namur, rue Théodore Baron, sur la placette à l'entrée du parc de la Plante ;
- La circulation des véhicules sera interdite à Lives-sur-Meuse, quai Brumagne, de la rue du Chaufour à la bretelle vers la chaussée de Liège (bk 77,650) ;
- La circulation des véhicules sera interdite à Namur, Promenade Mosane, entre la rue du Quai et la bretelle sise entre les n^{os} 50 et 60 de l'avenue Albert 1^{er}.
- Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits à Namur, avenue Félicien Rops, de n^{os} 1 à 8.

- Le dimanche 7 avril 2024 de 8h à 16h, le stationnement des véhicules sera interdit :

À Dave :

- Rue de Jambes, sur le parking des alpinistes face aux rochers du Néviau (Bk 4) ;
- Rue de la Vieille Eglise, entre la rue du Rivage et la rue du Château de Dave ;
- Rue du Château de Dave ;



À Jambes, boulevard de la Meuse, entre :

- Le pont de Jambes et l'avenue de la Citadelle ;
- Le n° 114 et la rue de Francquen ;
- Le n° 172 et la rue Pierre du Diable ;
- Sur une dizaine de mètres de part et d'autre de son carrefour formé avec le chemin des Pêcheurs ;
- Quai de Meuse ;
- Rue de l'Emprunt ;
- Rue des Peupliers, du n° 2 à la rue du Passage d'Eau ;

À Namur :

- Avenue de la Pairelle ;
- Quai de l'Abbaye, sur une dizaine de mètres de part et d'autre de son carrefour formé avec la rue de l'Abbaye ;
- Quai Ferdinand Courtois, entre le pont de l'Evêché et la rue Bosret ;

À Wépion :

- Chemin du Grand Ry, entre la rue des Pruniers et la Promenade de Meuse ;
- Rue des Pruniers ;

- Le dimanche 7 avril 2024 de 8h30 au passage du dernier coureur (16h), la circulation des véhicules sera interdite :

À Dave :

- Rue de Jambes, dans le sens Jambes – commune de Profondeville ;
- Rue de la Vieille Eglise, entre la rue du Rivage et la rue du Château de Dave ;
- Rue de Lustin, dans le sens Jambes – commune de Profondeville ;
- Rue du Château de Dave ;
- Rue du Rivage ;
- Sentier sous voie entre la rue de Jambes et la rue du Rivage ;

À Jambes :

- Boulevard de la Meuse, entre :
 - Le pont de Jambes et l'avenue de la Citadelle et dans ce sens ;
 - La rue de Francquen et l'avenue de la Citadelle et dans ce sens ;
 - La rue de Francquen et le n° 160 (excepté riverains) ;
 - Le n° 160 et le chemin des Pêcheurs.
- Chemin des Pêcheurs (uniquement la partie longeant la Meuse) ;
- Rue de Dave, entre :
 - Le passage à niveau et la rue de l'Emprunt (excepté riverains) ;
 - La rue de l'Emprunt et la rue de Jambes et dans ce sens ;
 - Rue de l'Emprunt ;
 - Rue des Peupliers, entre le n° 2 et la rue du Passage d'Eau (excepté riverains) ;
 - Rue du Passage d'Eau ;
 - Voirie longeant la Meuse entre le chemin des Pêcheurs et le n° 2 de la rue des Peupliers ;



À Namur :

- L'accès au quai des Joghiers depuis la rue des Quatre Fils Aymon (2 accès) ;
- Bretelle reliant l'avenue Albert 1^{er} au pont des Grands Malades ;
- Avenue de la Pairelle ;
- Quai des Joghiers ;
- Quai Ferdinand Courtois, du pont de l'Evêché au quai de Salzennes ;
- Quai de Salzennes ;
- Chemin de Halage ;
- Quai de l'Abbaye ;
- Rue Henri Blès, du n° 192a à la rue de l'Abbaye ;
- Rue de l'Abbaye, à son carrefour avec la rue Henri Blès (excepté riverains) ;
- Ecluse de la Plante ;
- Avenue de la Plante, entre la rue Théodore Baron et le quai Régiment Commando ;
- Quai Régiment Commando ;
- Quai des Chasseurs Ardennais ;
- Pont de l'Evêché, dans le sens Boulevard Frère Orban – avenue Reine Astrid ;
- Quai du Grognon ;
- Rue du Grognon (blocage uniquement lors du passage des coureurs) ;
- pont des Grands Malades, sur la bande de droite dans le sens Bouge – Namur et la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h ;
- Avenue Albert 1^{er}, entre la bretelle menant au Ravel et la bretelle venant du pont des Grands Malades : la circulation des véhicules sera interdite sur la bande de droite ;

Sur le RAVeL

- À Jambes : quai de Brumagne ; Promenade de Meuse ; quai de Meuse ;
- À Lives-sur-Meuse, quai de Brumagne, du n° 1199 de la chaussée de Liège (port de plaisance) à l'ancienne commune de Jambes ;
- À Wépion : chemin du Grand Ry, entre la rue des Pruniers et la Promenade de Meuse ; Promenade de Meuse, entre : La commune de Profondeville et la rue de la Justice, le chemin du Grand Ry et l'avenue de la Pairelle ; rue de la Justice, entre la Promenade de Meuse et la rue des Griottes ; rue des Pruniers ;

- De 8h30 au passage du dernier coureur (16h), le sens de circulation sera inversé à Jambes, rue de Francquen, entre l'impasse des Eaux et le boulevard de la Meuse ;
- De 8h30 au passage du dernier coureur (16h), la vitesse des véhicules sera réduite à 50 km/h puis à 30 km/h :
 - À Dave : rue de Jambes & rue de Lustin ;
 - À Jambes, rue de Dave ;
 - À Lives-sur-Meuse, chaussée de Liège, entre la Bk 78,5 et la rue de Loyers ;
 - À Namur, avenue Albert 1^{er}, du rond-point Albert 1^{er} et la bretelle venant du pont des Grands Malades ;



Les parkings communaux Namur Expo (475 pl.), Hôtel de Ville (350 pl.) et Saint-Nicolas (275 pl.) seront ouverts et gratuits le 7 avril de 06h00 à 22h00.



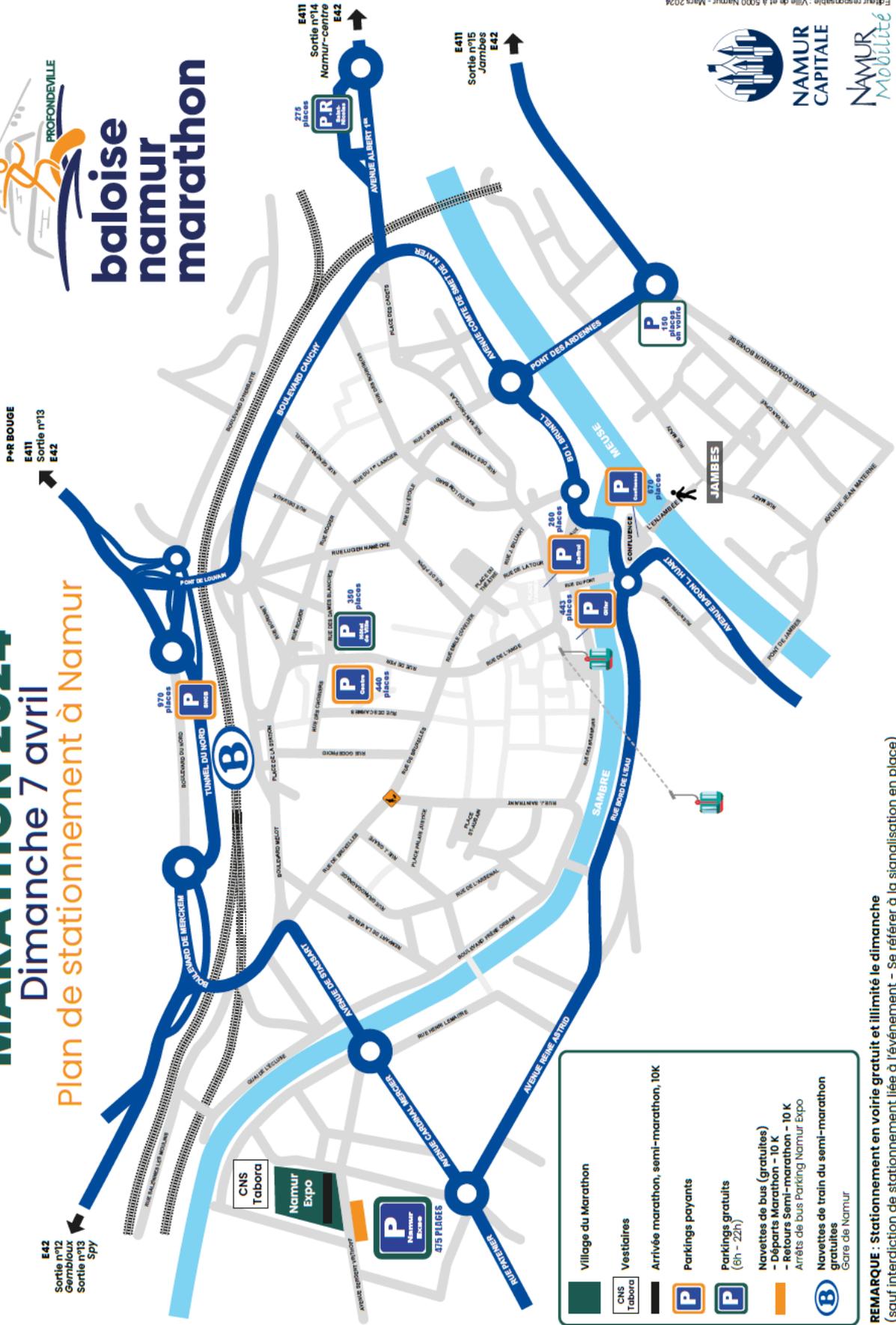
Impacts TEC

- L'arrêt TEC « Faubourg » avenue Albert 1^{er} vers Beez (ligne 5) est supprimé et reporté à l'arrêt régulier « CHR » ;



MARATHON 2024

Dimanche 7 avril
Plan de stationnement à Namur



Editeur responsable : Ville de et à 5000 Namur - Mars 2024



	Village du Marathon
	Vestiaires
	Arrivée marathon, semi-marathon, 10K
	Parkings payants
	Parkings gratuits (6h - 22h)
	Navettes de bus (gratuites) - Départs Marathon - 10 K - Retours Semi-marathon - 10 K
	Navettes de train du semi-marathon gratuites Gare de Namur

REMARQUE : Stationnement en voirie gratuit et illimité le dimanche (sauf interdiction de stationnement liée à l'événement - Se référer à la signalisation en place)